

méthodiquement, et de parti pris, n'avait pas voulu accomplir son devoir. Et, sur ce point, n'avez-vous pas entendu tous les maréchaux et tous les généraux disant : « S'il avait pu passer, il aurait passé ; il n'a pas pu. » Ceux-là seuls peuvent le juger qui ont vu la difficulté. Est-il possible, après coup, de résoudre ces difficultés ou de les nier ? Sont-elles inventées aujourd'hui à plaisir ? Le maréchal a voulu sortir toujours, il l'a voulu à un moment, messieurs, où ce n'était même plus possible. Tenez, un dernier document et j'en aurai fini.

Le 5 octobre, on préparait déjà cette sortie sur Ladonchamps. Dans la pensée du maréchal, il fallait donner à ce mouvement un développement aussi grand que possible. Qui sait ! qui sait ! et peut-être Dieu serait avec nous ce jour-là. Peut-être parviendrait-on au but, par un de ces hasards miraculeux, — messieurs, les mots ne devraient pas se rapprocher, mais enfin il faut parler ainsi pour se faire comprendre, — peut-être parviendrait-on à franchir les lignes et à aller au-delà. Cela est si vrai, et tout le monde était si convaincu que, s'il était possible, on ne s'arrêterait pas, que M. le général Coffinières, le commandant supérieur de la place, s'en effraya, et, le 5 octobre, il écrivit la lettre suivante.....

Dieu veuille que la ruine ne soit pas complète pour Metz et pour l'armée ! 5 octobre... vous voulez une tentative... c'est la folie glorieuse, cela, comme l'a dit un de nos braves généraux... Mais, cette folie, elle peut avoir pour conséquence la ruine de l'armée, Dieu veuille que le désastre ne soit pas complet... Tenez, voilà ma réponse — voilà ce qui démontre que, du premier au dernier jour, tout ce qu'il a été possible de faire pour sortir, le maréchal l'a essayé — ce qui prouve qu'il ne s'est arrêté que devant les impossibilités absolues. Ah ! il n'a pas compris ces sorties à outrance, donnant la mort sans profit ; il a assez aimé la France, et il a assez connu son devoir pour ne demander aux hommes qui faisaient abandon de leur vie qu'un sacrifice réellement utile à la patrie.

Laissons donc cette accusation, elle est injuste, elle disparaît devant les faits... Le maréchal Bazaine n'a pas pu sortir, il a fait tout ce qu'il a pu pour sortir ; et, en terminant, messieurs, cette partie, que j'appellerai la partie militaire, j'ai le droit, ce me semble, de le répéter hautement.

*L'audience est suspendue.*

A la reprise de l'audience, le défenseur continue en ces termes :

Messieurs, j'en arrive à examiner les reproches que l'accusation adresse au maréchal Bazaine relativement à la communication de certaines nouvelles, et ici, je vous supplie de ne pas oublier la situation dans laquelle il était placé..... Je veux parler du voyage de l'attaché d'ambassade, M. Debains, et des renseignements qu'il a rapportés.

M. le commissaire du gouvernement dit : M. Debains s'en est allé ; on lui a donné les nouvelles qu'on a voulu ; le maréchal Bazaine voulait démoraliser son armée, et il a communiqué ces nouvelles avec une imprudence véritablement inouïe.

Voyons la vérité. Qu'un général bloqué désire avoir des nouvelles militaires et politiques après qu'un grand événement politique s'est produit, c'est incontestablement son droit et il faudrait le blâmer s'il ne le faisait pas. Qu'il ait recours aux hommes les mieux placés, les plus intelligents, les plus honorables et les plus dévoués, c'est là, messieurs, ce que lui commande le devoir, c'est là ce que lui commande la raison.

..... Ce rapport porte sur tous les points qui peuvent intéresser les malheureux qui sont

renfermés sous Metz ; les dispositions de l'Europe, les efforts qui seront faits dans l'intérêt de la France ; la paix ! on n'en connaît pas les conditions, — mais en définitive, les autres peuples s'agitent, — et enfin, cette finale, qui montre quelle est la puissance énorme de l'armée ennemie, et le danger immense que nous devons courir.

Je demande s'il était possible de ne pas faire connaître un semblable document aux chefs de l'armée, et s'il eût été *honnête*, — j'emploie ce mot, — de ne pas apprendre à ces militaires si éminents une situation qui les intéressait si vivement. ....



LE COMMANDANT THIRIET, chargé de la garde du maréchal Bazaine.

Il y a aussi une autre pièce dont on a beaucoup parlé, et sur laquelle il faut bien, messieurs, quant à moi, que je dise un mot.....

Dans le procès, ce document s'appelle le communiqué de Reims. Il a paru à Reims le 11 septembre ; il n'a pas été envoyé par le quartier général prussien, mais il est arrivé dans un journal. Est-ce le 20, est-ce le 16, est-ce le 18 ? Il peut y avoir, à cet égard, une petite divergence entre l'accusation et la défense. Qu'importe ? Il est arrivé. Que disait-il ? Il disait ceci. La paix ne se ferait que dans de certaines conditions indiquées dans le communiqué. Nous verrons si c'est là de la conspiration. Il y aura deux grands chapitres, la trahison et la conspiration ! Nous verrons. ....

Il ne faut pas donner à ce communiqué plus d'importance qu'il n'en a réellement. Pour

rendre, messieurs, d'une façon familière l'argument du ministère public, ce communiqué est une invite au maréchal Bazaine. Voilà ce qu'on dit en termes meilleurs, mais enfin tel est le sens.

Eh bien, je vous demande pardon, on traitera avec un gouvernement régulier, quel qu'il soit, qui sera reconnu par la nation, qui sera le gouvernement de la France, et non avec un gouvernement qui s'est donné à lui-même ses pouvoirs et qui ne représente pas le pays. — Quant à présent, l'empereur n'est pas remplacé, — il est prisonnier, — l'impératrice régente peut traiter. Le maréchal Bazaine, qui tient ses pouvoirs de l'empereur, peut traiter aussi; mais, s'il existe un pouvoir régulier, ce sera avec ce pouvoir qu'on traitera.

Voilà le communiqué, voilà la nouvelle donnée par M. Debains, je crois que tous les commentaires de l'accusation sur ce point ne peuvent pas résister à ces simples observations.

C'est alors qu'il va se produire un fait fort étrange, beaucoup plus bizarre qu'il n'est apparu dans le débat. Vous avez déjà deviné que je veux parler de Régnier, de l'incident Régnier, et de tout ce qui a suivi.

C'est le premier acte de la conspiration!

Fixons-nous bien sur cet incident qui a fait beaucoup de bruit, qui a tenu une très-grande place dans le rapport et dans le réquisitoire et qui, surtout, dans l'opinion publique, — l'opinion publique ne peut pas tout savoir, — a amené les interprétations les plus erronées et les moins admissibles.

Qu'est-ce que c'est que Régnier? Je n'en sais rien; et il est possible, à cet égard, d'avoir des opinions absolument diverses. Est-ce un espion prussien? Je ne le crois pas! La raison c'est qu'on est espion pour de l'argent. Or, Régnier n'a pas besoin d'argent et il ne me paraît pas résulter de l'ensemble des faits qu'il ait été payé. Est-ce un fou? Dans tous les cas, j'ai entendu ici la déposition d'un homme d'infiniment d'esprit et très-honorable, de M. Soulié, qui tient Régnier, son ancien camarade de classe, pour un homme qui n'a pas sa raison. Il est vrai que Régnier, avec M. Soulié, parlait toujours de mort et d'enterrements. Cela ne pouvait pas divertir beaucoup cet excellent M. Soulié qui vivra longtemps, et ses amis, — je suis du nombre, — le désirent. Je crois que, sous ce rapport, chacun exagère un peu l'état moral de Régnier. C'est un homme aventureux, un de ces hommes qui ont besoin de bruit, de renommée, d'importance, et chez qui la vanité domine, je crois.

Dans les moments de révolution, il y a beaucoup de gens comme cela qui se donnent à eux-mêmes un rôle, se créent une importance qu'ils n'ont pas, et se disent: « Mais, si je réussissais, je serais le premier des hommes! » — Et ils ont raison. Si Régnier avait réussi et pu obtenir une paix honorable et heureuse, Régnier eût été un grand homme. Malheureusement, il ne pouvait pas réussir...

Sa première pensée, c'est que, puisqu'il n'y avait pas de gouvernement régulier, il était possible d'arriver à faire signer un traité inévitable, — je ne parle pas des clauses, — je montre seulement d'où vient le mouvement, le sentiment de Régnier. Et il est allé à Hastings, il a voulu voir l'impératrice, qui n'a pas voulu le recevoir. Il a beaucoup causé, il a fait des plans que tous ceux qui les entendaient considéraient comme insensés. Ne pouvant pas arriver jusqu'à Sa Majesté, il est parvenu en donnant au cœur du jeune prince la satisfaction de pouvoir faire arriver jusqu'à son père un témoignage d'amour, à se faire donner sur une photographie la signature du prince impérial, avec les quelques paroles que vous savez, à l'adresse de l'empereur, prisonnier en Allemagne. Puis, quand il a eu cette pièce,

qui n'engageait personne, il est allé à Versailles, il a abordé M. de Bismark. Oh! M. de Bismark est fort abordable: il ne court aucun danger à se laisser aborder. Si l'instrument peut lui servir, il s'en sert; si l'instrument, plus tard, le gêne, il le brise et le désavoue. C'est commode.

Il lui a dit: « Il faut faire la paix! » L'Allemagne, je le répète, en avait assez, aussi bien que la France, et ne demandait pas mieux que de traiter dans des conditions raisonnables. Il n'y a pas de pouvoir; mais enfin, puisque l'Assemblée ne s'est pas réunie, n'a pas créé un nouveau gouvernement, le gouvernement de l'empereur existe toujours. Et il parle de l'impératrice, qui devait arriver sur un navire, entourée de la flotte. Il indique aussi l'intervention de l'ancien gouvernement, le seul qu'on pût reconnaître encore.

M. de Bismark a laissé faire, a donné le laissez-passer qu'on lui demandait, et Régnier est parti. Il n'avait que la photographie dont j'ai parlé, une seule photographie. M. Jules Favre a très-mal vu, en croyant reconnaître la signature de l'impératrice; le débat, sous ce rapport, arrive à l'évidence. M. Favre a confondu, cela peut arriver à tout le monde; cela est arrivé souvent à M. Jules Favre. N'en parlons plus.

Régnier est parti avec le laissez-passer qui lui avait été donné par M. de Bismark et, le 23 septembre, il s'est présenté à nos avant-postes, à Moulins-lès-Metz, et il a été reçu par M. Arnous-Rivière, le commandant des avant-postes....

Il a une conférence avec M. le maréchal Bazaine. Cette conférence, elle est écrite partout. Elle est écrite dans le livre que Régnier a publié; elle est écrite dans les dépositions de Régnier à l'instruction; elle est écrite dans les déclarations du maréchal Bazaine, dans son interrogatoire; elle est écrite dans les récits du maréchal Canrobert et du général Bourbaki.

Il lui dit qu'il vient dans un intérêt de conciliation et de paix. Il lui montre une photographie avec la signature du prince impérial. Il s'agit d'arrêter cette horrible guerre; il faut faire la paix. L'armée, dont la situation est extrême, quittera le camp retranché de Metz, elle sera momentanément neutralisée, et Régnier ajoute un récit de ce qui doit permettre dans un temps très-court d'arriver à la conclusion de cette paix que tout le monde devait désirer.

Pour cela, il faut l'intervention d'un général. Ah! il a la main parfaitement heureuse: il demande ou le maréchal Canrobert ou le général Bourbaki. Un espion qui veut avoir près de lui, pour surveiller ses actes et ses paroles, deux des plus glorieuses illustrations de notre armée! Allons donc! Quand on veut sortir avec Canrobert, quand on veut sortir avec Bourbaki, ce ne peut être pour la honte, et ce ne peut être que pour l'honneur.

On écoute, et ici je me le demande, est-ce qu'il est possible de ne pas écouter? Ah! il est facile dans le rapport et dans le réquisitoire de se montrer d'une rigueur stricte, et de dire: « Il fallait éloigner cet homme que vous ne connaissiez pas suffisamment! » — Mais, il est difficile quand on a une armée qui va mourir de faim, quand on sait qu'il n'y a plus de salut pour elle peut-être, de ne pas s'attacher à cette espérance qui vous arrive et qui va être contrôlée par un des premiers généraux de l'armée française. Que fallait-il faire? Il fallait demander au maréchal Canrobert et au général Bourbaki s'ils comprenaient et acceptaient ce qu'on venait leur demander. Ce fut fait....

Le général Bourbaki se rendit près de l'impératrice. La folie de Régnier avait été complète, ses chiffres avaient dépassé toutes les mesures. Il agissait, avait-il dit, comme

envoyé de l'impératrice, et l'impératrice ne se rappelait peut-être même plus ce Régnier qu'elle n'avait pas voulu voir. Et quand Bourbaki apparut, quand les gens de la maison de l'impératrice l'aperçurent, quand on dit à Sa Majesté que ce loyal officier qui serait resté le dernier près de ses soldats, franchissait le seuil de Chislehurst, cette arrivée excita une telle émotion que l'impératrice dut supposer qu'il y avait là-dessous un lamentable et irréparable malheur. Le général vous a raconté cette scène émouvante. Il va vers son ancienne souveraine et lui dit : « Mais vous ne m'attendiez donc pas? — Vous ici? » — Et il comprit alors que Régnier à lui seul avait organisé cet incident si bizarre qui ne peut trouver son explication que dans le désir de servir son pays, mais qui assurément était de nature à donner de l'inquiétude.

A ce moment, le général Bourbaki n'avait plus qu'un parti à prendre, revenir près de son armée; je n'ai pas à vous dire tous les efforts qu'il a essayés pour y arriver. Le roi de Prusse avait permis; le général de l'armée prussienne, le prince Frédéric-Charles ne voulait pas. Le prince comprenait sans doute que c'était là un trop vaillant défenseur pour les derniers moments. La permission avait été donnée, et les influences puissantes qui étaient intervenues avaient forcé la Prusse à laisser revenir le vaillant homme de guerre. Mais Bourbaki avait compté les jours, il avait trouvé qu'il y avait trop d'heures perdues. Ce n'était pas seulement à Metz qu'était l'armée française, mais à l'Est menacé comme le Rhin, et, demandant un commandement qu'on fut trop heureux de lui donner; il est allé là-bas, commander cette armée qu'il a couverte de gloire, et courir à ce désastre qui a provoqué chez lui le désespoir le plus noble, ce désespoir qui a rendu le général plus noble, ce désespoir qui a rendu le général plus cher encore à tous ceux qui aiment leur pays!

Voilà, messieurs, tout ce que j'avais à vous dire, relativement à l'incident Régnier. Pour le comprendre, il faut se placer dans la situation où l'on se trouvait alors. Ah! si dans des conditions ordinaires, dans une guerre qui ne se compliquerait pas d'événements comme ceux auxquels nous avons assisté, des Régnier se présentaient et s'il existait là-bas un gouvernement régulier, pouvant traiter, pouvant s'engager, pouvant nous sauver, le général qui prendrait une initiative pareille, serait évidemment coupable. Mais, s'il n'y a rien, ou si ce qu'il y a n'est pas reconnu, que faire? Mourir, laisser périr de misère 150,000 hommes, ne pas essayer de sauver la ville?... Non, il faut tenter et on tentera honorablement, du moment où celui qui portera la parole s'appellera le général Bourbaki.....

J'en ai fini avec l'incident Régnier, messieurs; il est bien facile de le résumer. Un homme, qui sera ce que vous voudrez, un aventurier, un espion, un honnête homme, un illuminé, — un grand citoyen! — est parvenu, à l'aide d'une idée qu'il avait émise, à pénétrer jusqu'à Metz. Il a annoncé qu'il n'était pas impossible d'arriver à une paix devenue nécessaire, et il a demandé qu'un des premiers généraux de l'armée vint avec lui pour s'en assurer. On l'a permis...

Voilà, messieurs, l'épisode; voilà le fait Régnier réduit à ses termes les plus simples. Ce n'est rien qu'une vue possible sur l'état d'un pays, état que nous ne connaissons plus, et du pays avec lequel nous étions complètement privés de relations.

Ah! si l'accusation n'a que cela pour démontrer que M. le maréchal Bazaine a voulu trahir son devoir, et qu'il a écouté d'une oreille coupable les propositions honteuses qui lui étaient faites, il faut convenir, messieurs, que son argumentation n'est pas forte, et que je n'ai pas à m'y arrêter davantage.

L'examen de l'incident Régnier terminé, parlons des émissaires.....

M<sup>e</sup> Lachaud établit que le maréchal Bazaine a proportionnellement envoyé plus d'émissaires qu'il n'en a reçu.

A la suite, le défenseur s'efforce de prouver que le gouvernement de la défense nationale, lui-même, ne croyait pas que la place de Metz pût tenir longtemps, et il cite cette parole du général Trochu:

« Metz n'étant pas secouru devait succomber. »

Ce n'est pas moi qui le dis. Que parlez-vous de sortie à outrance! Que signifie cet appel à des désespoirs, dont le seul résultat sera le massacre et la mort de nos malheureux soldats? Un homme de guerre éminent vous l'a déclaré; le gouvernement de la défense nationale l'a déclaré avec lui: « Metz ne pouvait pas être sauvé, et, n'étant pas secouru, devait succomber, » et il finit par cette phrase: « Loin de nous abattre, cette épreuve, malgré « ses rigueurs, fortifiera notre résolution. »

Ceci m'a mené à examiner une grave question. A quel moment le gouvernement de la défense nationale a-t-il connu l'extrémité à laquelle était réduite l'armée de Metz; et à ce propos, je puis répondre un mot à une parole de M. Gambetta, parole que j'ai regrettée; il a parlé d'insinuations. Il savait mieux qu'un autre, M. Gambetta, que je ne fais jamais d'insinuations, car je suis de ceux chez qui la politique n'a point flétri le cœur, et j'aime ceux-là même qui ne pensent pas comme moi sur les affaires du pays.

Il y a longtemps que des sentiments d'affection m'unissent à M. Gambetta, il le sait, et au milieu des ardeurs violentes qui l'ont attaqué, je l'ai défendu comme il convient. Sa politique n'est pas la miéne. Je crois qu'il a fait beaucoup de mal à la France, mais je crois que son patriotisme est ardent et sincère. J'ai toujours dit qu'il n'est pas un ambitieux vulgaire, et quand l'histoire aura à le juger, ce sera son excuse et il n'en aura pas d'autres. Je n'insinue pas, je dis ce qui est dans mon cœur, et jamais les nécessités politiques ne me feront désavouer une affection, quand je crois qu'elle est méritée dans une large mesure.

Mais, revenons à mon procès, et laissons ce qui n'a rien à y faire.

C'est maintenant que m'adressant au gouvernement de la défense nationale et à M. Gambetta, je leur dis: Vous avez joué à l'égard de Metz et de son commandant, je ne sais quelle... comment dire?... Je ne sais quelle... appréciation qui n'est pas juste et qui va, tout à l'heure, d'un mot, être détruite.

Jusqu'au dernier moment, il n'y avait pas de paroles assez éclatantes pour le maréchal Bazaine; jusqu'au dernier jour, c'était victoires sur victoires, c'était le glorieux Bazaine, l'admirable Bazaine! A cet égard, vous ne pouvez pas avoir oublié, messieurs du conseil, cette déposition si émue, et en même temps si noble, si honnête, du frère du maréchal, de M. Bazaine, qui est venu ici vous raconter, non pas sous la foi du serment, on n'en avait pas besoin quand on l'entendait raconter tout ce qui s'était passé à Tours, — on y savait bien que le maréchal faisait son devoir.

D'ailleurs, n'avait-on pas été averti par le général Bourbaki? Ne l'avait-on pas été également par M. Testelin?...

Mais Bourbaki?

Ah! je le regrette pour M. Gambetta, mais entre son affirmation et celle du général Bourbaki, il est bien difficile de ne pas croire que le général a des souvenirs meilleurs.